

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 822

21 avril 2010

SOMMAIRE

Alnitak S.à r.l.	39422	Maples Finance Luxembourg	39412
Alysa Finance Holding S.A.	39436	MRC S.à r.l.	39410
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	39436	MT Concept S.à r.l.	39428
Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l.	39434	Naga Luxembourg	39437
Beil Sàrl	39434	Nikko Asset Management Luxembourg S.A.	39430
Belt Finance S.à r.l.	39423	Occidental Ampersand Holding	39410
Belt Finance S.à r.l.	39423	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI- CAR	39418
BGM Editions S.à r.l.	39448	Preafin III S.à r.l.	39432
BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l.	39434	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	39411
Bircat Yaacov S.A. SPF	39433	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	39412
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	39422	ProLogis European Holdings XX S.à r.l.	39424
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	39423	ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.	39424
Capelli Coiffure S.à r.l.	39421	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l.	39433
De Varen	39413	Resolution Finance Company S.à r.l.	39430
Echiquier	39429	Sagra	39445
Eraulux	39429	Scaw International	39429
ERE III - No 10 S.à r.l.	39410	Servus Group HoldCo S.à r.l.	39452
ERE III - No 9 S.à r.l.	39410	Sitcom Holding S.A.	39428
Feidt Participations S.A.	39424	Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l.	39410
Feidt Participations S.A.	39427	Speckner Bodenbeläge S.A.	39430
Feidt Participations S.A.	39427	Stone Managment S.à r.l.	39429
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	39454	Talent Ventures S.A.	39412
Franship Offshore SA	39423	Target Services Luxembourg S.A.	39421
Gapy International Holding S.A.	39454	Tiger Holding Four S.à r.l.	39413
Giais S.à r.l.	39454	Tiger Holding S.à r.l.	39411
Katcon Global S.A.	39433	TM Group S.A.	39455
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	39436	TSM International Sàrl	39450
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	39454	U&A Holdings	39418
Lion/Katsu Investments S.à r.l.	39410	Wullmaart-Schmëtt SA	39411
LIPP 3 S.à r.l.	39410		

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 461.125,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037864/11.

(100037002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

LIPP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE III - No 9 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037862/11.

(100037576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

MRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE III - No 10 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037855/11.

(100037439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.531,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037854/11.

(100036993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56818 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038729/10.

(100037785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts sociales du 11 février 2010 que:

L'associé Tiger OCCM Holdings II, LLC, ayant son siège social auprès de Incorporating Services, Ltd., 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA,

a décidé de transférer 10.368 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 35.-USD,

à la société Tiger Global Private Investment Partners III L.P., inscrite auprès du registre de commerce des îles Caïmans sous le numéro TU-15942, dûment représenté par son associé principal Tiger Global PIP Performance III, L.P., dûment représenté par son associé principal Tiger Global PIP Management III, Ltd., ayant toutes leur siège social auprès de Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636 GT, George Town, Grand Cayman Islands, avec effet au 11 février 2010.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038761/21.

(100038300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Wullmaart-Schmëtt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.299.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2009 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Erny Schmitz, Madame Annette Knauf et Monsieur Justin Dostert. L'assemblée générale décide de nommer Madame Liliane Theissen comme commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Erny Schmitz, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Monsieur Justin Dostert, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Commissaire aux comptes

Madame Liliane Theissen, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1

Schmëtt, le 13 août 2009.

Pour extrait conforme

WULLMAART-SCHMËTT SA

Référence de publication: 2010038766/22.

(100038139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038741/10.

(100037837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Talent Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.545.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 9 mars 2010, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TALENT VENTURES S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 9 mars 2016.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 9 mars 2016.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera 9 mars 2016.

- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera 9 mars 2016.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 9 mars 2016.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs

* Mr. Christian BÜHLMANN

* Mr. Alexandre TASKIRAN

* Mr. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

- Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à 3 Shepherds Close, W1K 6EA Londres (Royaume-Uni)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALENT VENTURES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038763/32.

(100037657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038760/10.

(100037820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038752/10.

(100038288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

De Varen, Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 110.476.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010037726/11.

(100036476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on July 30, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs Marília Azevedo private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being class O redeemable shares.
2. Conversion of 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J into 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class O.
3. Amendment of the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible with regard to the Company".
4. Decrease of the Company's share capital by an amount of 1,272,190.15USD (one million two hundred seventy-two thousand one hundred ninety United States Dollars and fifteen cents) in order to lower it from its present amount of 4,619,720.-USD (four million six hundred nineteen thousand seven hundred twenty United States Dollars) down to 3,347,529.85USD (three million three hundred forty-seven thousand five hundred twenty-nine United States Dollars and eighty-five cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 36,348.29 (thirty-six thousand three hundred forty-eight point twenty-nine) shares being 215.29 (two hundred fifteen) redeemable shares of class E, 3,746 (three thousand seven hundred forty-six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty-nine) redeemable shares of class H and 30,848 (thirty thousand eight hundred forty-eight) redeemable shares of class M of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each.
5. Increase of the corporate capital by an amount of 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 3,347,529.85USD (three million three hundred forty-seven thousand five hundred twenty-nine United States Dollars and eighty-five cents) to 3,460,544.85 USD (three million four hundred sixty thousand five hundred forty-four United States Dollars point eighty-five) by the issue of 3,229 (three thousand two hundred twenty-nine) new redeemable shares of class O of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
6. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create a new class of shares being class O redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to convert 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J into 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class O.

Third resolution:

The meeting decides to amend the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible with regard to the Company".

Fourth resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 1,272,190.15USD (one million two hundred seventy-two thousand one hundred ninety United States Dollars and fifteen cents) in order to lower it from its present amount of 4,619,720.-USD (four million six hundred nineteen thousand seven hundred twenty United States Dollars) down to 3,347,529.85USD (three million three hundred forty-seven thousand five hundred twenty-nine United States Dollars and eighty-five cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of a total of 36,348.29 (thirty-six thousand three hundred forty-eight point twenty-nine) shares being 215.29 (two hundred fifteen) redeemable shares of class E, 3,746 (three thousand seven hundred forty-six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty-nine) redeemable shares of class H and 30,848 (thirty thousand eight hundred forty-eight) redeemable shares of class M of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class E to decrease	Par value of the shares of Class E to decrease (35.-USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	215.29	7,535.15
Shareholder Name	Number of shares of Class G to decrease	Par value of the shares of Class G to decrease (35.-USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3,746	131,110.-
Shareholder Name	Number of shares of Class H to decrease	Par value of the shares of Class H to decrease (35.-USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	1,539	53,865.-
Shareholder Name	Number of shares of Class M to decrease	Par value of the shares of Class M to decrease (35.-USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	30,848	1,079,680.-

The shareholder declares having received payment of 1,272,190.15USD (one million two hundred seventy-two thousand one hundred ninety United States Dollars and fifteen cents).

Fifth resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 3,347,529.85USD (three million three hundred forty-seven thousand five hundred twenty-nine United States Dollars and eighty-five cents) to 3,460,544.85USD (three million four hundred sixty thousand five hundred forty-four United States Dollars and eighty-five cents) by the issue of 3,229 (three thousand two hundred twenty-nine) new redeemable shares of class O as follows:

Class O shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3,229	113,015

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.430.

Here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class O shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3,229	113,015

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 113,015.-USD (one hundred thirteen thousand fifteen United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 3,460,544.85USD (three million four hundred sixty thousand five hundred forty-four United States Dollars point eighty-five) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety-one) redeemable shares of class D, 38,900.71 (thirty-eight thousand nine hundred point seventy-one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty-nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty-five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty-eight) redeemable shares of class N and 11,341 (eleven thousand three hundred forty-one) redeemable shares of class O of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125.431.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe O de parts sociales rachetables.
2. Conversion de 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J en 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe O.
3. Modification de la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Les parts sont divisibles à l'égard de la Société.»

4. Diminution du capital social d'un montant de 1.272.190,15USD (un million deux cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix Dollars US et quinze cents) pour l'amener de son montant actuel de 4.619.720,-USD (quatre million six cent dix-neuf mille sept cent vingt Dollars US) à 3.347.529,85USD (trois millions trois cent quarante-sept mille cinq cent vingt-neuf Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) par remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 36.348,29 (trente-six mille trois cent quarante-huit virgule vingt-neuf) parts sociales, à savoir 215,29 (deux cent quinze virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe E, 3.746 (trois mille sept cent quarante-six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente-neuf) parts sociales rachetables de classe H et 30.848 (trente mille huit cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune.

5. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 113.015,-USD (cent treize mille quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 3.347.529,85USD (trois millions trois cent quarante-sept mille cinq cent vingt-neuf Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) à 3.460.544,85USD (trois millions quatre cent soixante mille cinq cent quarante-quatre Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) par l'émission de 3.229 (trois mille deux cent vingt-neuf) nouvelles parts rachetables de classe O d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

6. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe O de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J en 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe O.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Les parts sont divisibles à l'égard de la Société.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social d'un montant de 1.272.190,15USD (un million deux cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix Dollars US et quinze cents) pour l'amener de son montant actuel de 4.619.720,-USD (quatre million six cent dix-neuf mille sept cent vingt Dollars US) à 3.347.529,85USD (trois millions trois cent quarante-sept mille cinq cent vingt-neuf Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) par remboursement aux actionnaires et par annulation d'un total de 36.348,29 (trente-six mille trois cent quarante-huit virgule vingt-neuf) parts sociales, à savoir 215,29 (deux cent quinze virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe E, 3.746 (trois mille sept cent quarante-six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente-neuf) parts sociales rachetables de classe H et 30.848 (trente mille huit cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe E à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe E à diminuer (35.-USD par part sociale)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	215,29	7.535,15
Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe G à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe G à diminuer (35.-USD par part sociale)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3.746	131.110,-
Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe H à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe H à diminuer (35.-USD par part sociale)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	1.539	53.865,-

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe M à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe M à diminuer (35.-USD par part sociale)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	30.848	1.079.680.-

L'actionnaire reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 1.272.190,15USD (un million deux cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix Dollars US et quinze cents).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 113.015.-USD (cent treize mille quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 3.347.529,85USD (trois millions trois cent quarante-sept mille cinq cent vingt-neuf Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) à 3.460.544,85USD (trois millions quatre cent soixante mille cinq cent quarante-quatre Dollars US et quatre-vingt-cinq cents) par l'émission de 3.229 (trois mille deux cent vingt-neuf) nouvelles parts rachetables de classe O d'une valeur nominale de 35.-USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription nouvelles parts rachetables de classe O comme suit:

Parts sociales de classe O	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3.229	113.015.-

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125.430.

Représentée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire 3.229 (trois mille deux cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe O, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe O	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3.229	113.015.-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 113.015.-USD (cent treize mille quinze Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

«**8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.460.544,85USD (trois millions quatre cent soixante mille cinq cent quarante-quatre Dollars US et quatre-vingt-cinq cents), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.891 /mille huit cent quatre-vingt-onze) sociales rachetables de classe D, 38.900,71 (trente-huit mille neuf cent virgule soixante et one) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante-neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N et 11.341 (onze mille trois cent quarante et une) parts sociales rachetables de classe O ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010, Relation: LAC/2010/7699. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038348/262.

(100037944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

U&A Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, qui remplacent la version déposée antérieurement le 05/05/2009 - LO90063119.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010037740/13.

(100036740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Im Jahre zweitausendundzehn, am ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Herrn Jean-Claude STOFFEL, Senior Client Relationship, geschäftsansässig in Luxembourg,

auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Secondary 2008 S.C.A. SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abegändert durch notarielle Urkunde vom 19. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 688 vom 30. März 2009.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zweihundertfünfundvierzigtausend fünfhundertsechszig Euro und neunundsechzig Cents (EUR 245.566,69), eingeteilt in zweihundertsechszwanzigtausend zweihundertsechszwanzig Komma vierundfünfzig (226.236,54) Manager-Aktien und neunzehntausend dreihundertdreissig Komma fünfzehn (19.330,15) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-).

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 16. März 2009 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 136.739,06 (einhundertsechsdreissigtausend siebenhundertneunddreissig Komma Null sechs Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 12.317,82 (zwölftausend dreihundertsiebzehn Komma zweiundachtzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neuhundertneundneunzig Euro) pro Aktie,

- 124.421,24 (einhundertvierundzwanzigtausend vierhunderteinundzwanzig Komma vierundzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 12.442.241,24 (zwölf Millionen vierhundertzweiundvierzigtausend zweihunderteinundvierzig Komma vierundzwanzig Euro) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 10. Juni 2009 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 347.237,24 (dreihundertsiebenundvierzigtausend zweihundertsiebenunddreissig Komma vierundzwanzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 31.279,79 (einunddreissigtausend zweihundertneundneunundneunzig Komma neunundneunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neuhundertneundneunzig Euro) pro Aktie,

- 315.957,45 (dreihundertfünfzehntausend neuhundertsiebenundfünfzig Komma fünfundvierzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 31.595.747,45 (einunddreissig Millionen fünfhundertfünfundneunzigtausend siebenhundertsiebenundvierzig Komma fünfundvierzig Euro) erhalten hat.

VII.- Gemäss Beschluss vom 26. Juni 2009 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 27.160,70 (siebenundzwanzigtausend einhundertsechzig Komma sieben Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.446,69 (zweitausendvierhundertsechundvierzig Komma neunundsechzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neuhundertneundneunzig Euro) pro Aktie,

- 24.714,01 (vierundzwanzigtausend siebenhundertvierzehn Komma Null eins) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 2.471.404,01 (zwei Millionen vierhunderteinundsiebzigtausend vierhundertvier Komma null ein Euro) erhalten hat.

VIII.- Gemäss Beschluss vom 14. September 2009, hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 34.369,69 (vierunddreissigtausend dreihundertneundsechzig Komma neunundsechzig) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 6.358,32 (sechstausenddreihundertachtundfünfzig Komma zweiunddreissig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 949,02.- (neuhundertneundvierzig Komma Null zwei Euro) pro Aktie,

- 28.011,37 (achtundzwanzigtausend und elf Komma siebenunddreissig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 6.068.542,54 (sechs Millionen achtundsechzigtausend fünfhundertzweiundvierzig Komma vierundfünfzig Euro) erhalten hat.

IX.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010, hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 239.481,38 (zweihundertneununddreissigtausend vierhunderteinundachtzig Komma achtunddreissig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 35.391,12 (fünfunddreissigtausend dreihunderteinundneunzig Komma zwölf) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 823,76 (achthundertdreundzwanzig Komma sechsundsiebzig Euro) pro Aktie,

- 204.090,26 (zweihundertviertausend und neunzig Komma sechsundzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 29.393.270,39 (neunundzwanzig Millionen dreihundertdreundneunzigtausend zweihundertsiebzig Komma neununddreissig Euro) erhalten hat.

X.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010, hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 175.270,70 (einhundertfünfundsiebzigtausend zweihundertsiebzig Komma siebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 15.788,72 (fünfzehntausend siebenhundert achtundachtzig Komma zweiundsiebzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro) pro Aktie,

- 159.481,98 (einhundertneunundfünfzigtausend vierhunderteinundachtzig Komma achtundneunzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 15.948.201,98 (fünfzehn Millionen neunhundertachtundvierzigtausend zweihunderteins Komma achtundneunzig Euro) erhalten hat.

XI.- Gemäss Beschluss vom 26. Januar 2010, hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 321.979,18 (dreihunderteinundzwanzigtausend neunhundertneunundsiebzig Komma achtzehn Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 29.004,49 (neunundzwanzigtausend und vier Komma neunundvierzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro) pro Aktie,

- 292.974,69 (zweihundertzweiundneunzigtausend neunhundertvierundsiebzig Komma neunundsechzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 29.297.464,69 (neunundzwanzig Millionen zweihundertsiebenundneunzigtausend vierhundertvierundsechzig Komma neunundsechzig Euro) erhalten hat.

XII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.527.804,64 (einer Million fünfhundertsiebenundzwanzigtausend achthundertvier Komma vierundsechzig Euro) eingeteilt in 1.375.887,54 (eine Million dreihundertfünfundsiebzigtausend achthundertsiebenundachtzig Komma vierundfünfzig) Manager-Aktien und 151.917,10 (einhunderteinundfünfzigtausend neunhundertsiebzehn Komma zehn) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,527,804.64 (one million five hundred and twenty-seven thousand eight hundred and four point sixty-four Euro) represented by 1,375,887.54 (one million three hundred and seventy-five thousand eight hundred and eighty-seven point fifty-four) Manager Shares and 151,917.10 (one hundred and fifty-one thousand nine hundred and seventeen point ten) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 30.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-C. STOFFEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10343. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010038397/162.

(100037740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Target Services Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.806.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FMV Sàrl

bvd Joseph II, 47, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010037742/12.

(100036749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Capelli Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.093.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Dominique WAHL, coiffeuse, née à Luxembourg, le 13 août 1979, demeurant à L-3272 Bettembourg, 17, rue du Parc.

2) Monsieur Pascal PIRCHIO, boulanger, né à Ettelbrück, le 23 mars 1966, demeurant à L-3272 Bettembourg, 17, rue du Parc.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "CAPELLI COIFFURE S.à r.l., ayant son siège social à L-5752 Frisange, 6a route de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 972 en date du 1^{er} octobre 2005,

- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125.- €);

- Mademoiselle Dominique Wahl, prénommée, est associée et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- et Monsieur Pascal Pirchio, prénommé, est associé et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité de la société a cessé à compter du 14 octobre 2009 et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée, à compter de ce jour.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérantes pour l'exécution de leurs mandats; que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-3272 Bettembourg, 17, rue du Parc.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, elles ont signées le présent acte avec le notaire.

Signé: Wahl; Pirchio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2010. Relation: EAC/2010/1567. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010038426/41.

(100038086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2010.

Pour Halsey Sarl

Christophe Gammal

Manager

Référence de publication: 2010037744/13.

(100036744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Extrait du procès-verbal des Associés en date du 12 mars 2010

1/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Steven Glassman avec effet au 29 décembre 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant A avec effet au 29 décembre 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009, Monsieur Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai (Inde), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Prabhu Raman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique)

- Monsieur Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg

- Monsieur Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Strasse 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne)

Gérants B:

- Monsieur Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas)

- Monsieur Francesco Moglia, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le code postal de l'adresse du gérant Monsieur Guy Harles est désormais le suivant: L-2082 au lieu de L-1468.

3/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'associé Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. est désormais la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

4/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'associé Pirelli & C. Real Estate S.p.A. est désormais la suivante: Viale Piero e Alberto Pirelli n. 25, 20126 Milan (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010038144/42.

(100036925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2010.

Pour Halsey Sàrl
Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2010037745/13.

(100036743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010037763/11.

(100036636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010037764/11.

(100036634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposé antérieurement en date du 25 juin 2009 sous la référence L090092341.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010037767/12.

(100036658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.275.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037768/11.

(100036686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**ProLogis European Holdings XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.318.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings X S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.591,

here represented by ProLogis Directorship S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 76.630, as manager of the undersigned, itself represented by its manager Mr. Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as above stated, is the sole shareholder of ProLogis European Holdings XX S.à r.l. (formerly named ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.318, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 18 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1347 on 2 June 2008. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2009 which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of ProLogis European Holdings XX S.à r.l., prenamed, considers the following agenda:

Agenda

- 1) Increase of the Company's share capital by contribution in kind;
- 2) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, declares that it had due knowledge of the above agenda as well as of any information in relation thereto prior to the present meeting, any notice requirements having thus been waived.

The appearing party, represented as above stated, further requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eighty-five thousand nine hundred Euros (EUR 85,900.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 98,400.-) by issuing three thousand four hundred thirty-six (3,436) new shares, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. These new shares are being issued together with a total premium of one hundred sixty-one Euros and eight Eurocents (EUR 161.08.-) allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to waive its preferential right of subscription, as provided for in article 7 of the articles of incorporation of the Company with respect to the new shares issued by the Company.

Subscription and Payment

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.226, here represented by its manager ProLogis Directorship S.à r.l., prenamed, itself represented by its manager Mr. Gerrit Jan Meerkerk, prenamed, declares to subscribe for and fully pay up all the three thousand four hundred thirty-six (3,436) new shares of the Company for a global consideration of eighty-six thousand sixty one Euros and eight Eurocents (EUR 86,061,08) out of which the amount of eighty-five thousand nine hundred Euros (EUR 85,900.-) is allocated to the share capital of the Company, and the amount of one hundred sixty-one Euros and eight Eurocents (EUR 161.08.-) is allocated to the share premium account of the Company in exchange for a contribution in kind effected on 8 January 2010 consisting of shares of the following companies (the "Shares"), as follows:

- one (1) share in ProLogis France C S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B132.491);
- one (1) share in ProLogis France CI S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B132.490);
- one (1) share in ProLogis France CIV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B137.201);
- one (1) share in ProLogis France CIX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B139.502);
- one (1) share in ProLogis France LV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 107.330);
- one (1) share in ProLogis France LVIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 109.213);
- one (1) share in ProLogis France LXIX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 117.019);
- one (1) share in ProLogis France LXVI S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 114.545);
- one (1) share in ProLogis France LXXIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 121.727);
- one (1) share in ProLogis France LXXV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 121.729);
- one (1) share in ProLogis France LXXVII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 122.107);
- one (1) share in ProLogis France LXXX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 122.455);
- one (1) share in ProLogis France XCI S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 124.865);
- one (1) share in ProLogis France XII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 71.107);
- one (1) share in ProLogis France XLII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 88.895);
- one (1) share in ProLogis France XXXIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 76.433);

all such companies having their registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The proof of the existence and of the value of the Shares has been produced to the undersigned notary.

As from now, ProLogis European Holdings XI S.à r.l., pre-named and represented as above stated, as new shareholder of the Company, takes part to the following resolution.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 98,400.-) represented by three thousand nine hundred thirty-six (3,936) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

The remainder of Article 6 as well as the other articles of the articles of incorporation remain unchanged.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, they signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le huit février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

ProLogis European Holdings X S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.591,

ici représentée par ProLogis Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630, agissant en sa qualité de gérant de la comparante, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit-Jan Meerkerk, gérant, résidant professionnellement à Luxembourg,

La comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ProLogis European Holdings XX S.à r.l. (anciennement dénommée ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318, (la "Société"), constituée conformément à un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1347 du 2 juin 2008. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de ProLogis European Holdings XX S.à r.l., pré-désignée, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par apport autre qu'en numéraire;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Divers.

La comparante, représentée comme ci-avant indiqué, déclare avoir été dûment informée de l'ordre du jour ci-dessus et avoir pris connaissance de toute information y relative avant la présente réunion, il a donc pu être fait abstraction des formalités de convocation.

Puis la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt cinq mille neuf cents euros (EUR 85.900,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 98.400,-), par l'émission de trois mille quatre cent trente-six (3.436) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune. Ces nouvelles parts sociales sont émises avec une prime d'émission de cent soixante et un euros et huit eurocents (EUR 161,08.-) allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

L'associée unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription, tel que prévu à l'article 7 des statuts de la Société, concernant les nouvelles parts sociales émises par la Société.

Souscription et Paiement

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.226, ici représentée par son gérant ProLogis Directorship S.à r.l., pré-désignée elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, pré-désigné, déclare avoir entièrement souscrit et libéré les trois mille quatre cent trente-six (3.436) parts sociales nouvellement émises par la Société pour la somme totale de quatre-vingt-six mille soixante et un euros et huit eurocents (EUR 86.061,08) dont la somme de quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 85.900,-) est allouée au capital social de la Société, et la somme de cent soixante et un euros et huit eurocents (EUR 161,08.-) est allouée au compte de prime d'émission de la Société, en échange d'un apport autre qu'en numéraire ayant pris effet le 8 janvier 2010 constitué des parts sociales des sociétés suivantes (les "Parts sociales"), ainsi qu'il suit:

- une (1) part sociale de ProLogis France C S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B132.491);
- une (1) part sociale de ProLogis France CI S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B132.490);
- une (1) part sociale de ProLogis France CIV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B137.201);
- une (1) part sociale de ProLogis France CIX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B139.502);
- une (1) part sociale de ProLogis France LV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 107.330);
- une (1) part sociale de ProLogis France LVIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 109.213);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXIX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 117.019);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXVI S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 114.545);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXXIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 121727);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXXV S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 121.729);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXXVII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 122.107);
- une (1) part sociale de ProLogis France LXXX S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 122.455);

- une (1) part sociale de ProLogis France XCI S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 124.865);
 - une (1) part sociale de ProLogis France XII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 71.107);
 - une (1) part sociale de ProLogis France XLII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 88.895);
 - une (1) part sociale de ProLogis France XXXIII S.à r.l. (R.C.S.Luxembourg B 76.433);
- toutes ces sociétés ayant leur siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur des Parts Sociales ont été présentés au notaire soussigné.

A compter de cet instant, ProLogis European Holdings XI S.à r.l., prédésignée et représentée comme ci-avant indiqué, en sa qualité de nouvel associé, prend part à la résolution suivante.

Troisième résolution

A la suite l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 98.400,-) représenté par trois mille neuf cent trente-six (3.936) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Les autres paragraphes de l'article 6 ainsi que les autres articles des statuts de la Société demeureront inchangés.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.500.-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7213. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010038275/182.

(100037437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.275.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037769/11.

(100036684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.275.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037770/11.

(100036681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sitcom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mars 2010

Monsieur LA TONA Valter, Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SITCOM HOLDING S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038138/17.

(100037041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

MT Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 100.073.

—
Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "MT CONCEPT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100073, (la "Société"), en date du 24 décembre 2009, enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2010, relation GRE/2010/75, déposé en date du 29 janvier 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100014800, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DELIRE:

"Troisième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Michel TRIBOLET, entrepreneur, né à Wibrin (Belgique), le 10 mars 1960, demeurant à L-8156 Bridel, 30, rue Lucien Wercollier.

(.....)"

AU LIEU DE:

"Troisième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Michel TRIBOLET, entrepreneur, né à Wibrin (Belgique), le 10 mars 1960, demeurant à B-5377 Somme-Leuze, rue du Faubourg, Noiseux 11/A, en tant que International Business Company sous le numéro 467094, comme liquidateur de la Société.

(.....)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2010. Relation: GRE/2010/819. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010038704/32.

(100037884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.360.

Les comptes pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 21 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Corporate and Domiciliary Agent
MJ. FERNADES / Signature

Référence de publication: 2010037771/13.

(100036829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Eraulux, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 février 2010.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010037772/13.

(100036278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Stone Managment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.143.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. März 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010037845/14.

(100037329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Scaw International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010037848/14.

(100037291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Speckner Bodenbeläge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 25, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 84.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010037846/11.

(100037429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Resolution Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037849/11.

(100036985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.103.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of February.

Before us Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared, Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder of Nikko Asset Management Co., Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Japan, having its registered office at Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo, 107-6242, Japan, being the sole member of Nikko Asset Management Luxembourg S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 29 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 268 on 28 February 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2008, published in the Mémorial number 371 on 19 February 2009.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all twenty-three thousand one hundred twenty (23,120) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The agenda is set as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) so as to bring it from its present amount of five hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 578,000.00) to eight hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 878,000.00) by acceptance of a contribution in cash (the "Contribution") by the subscriber set out hereafter (the "Subscriber") and issue of twelve thousand (12,000) new shares to the Subscriber, each share with a nominal value of twenty five Euro (€25);

Subscriber	Value of Contribution	Number of shares subscribed	Subscription Price of the shares
Nikko Asset Management Co., Ltd.	300,000 €	12,000	25€
Total	300,000 €	12,000	25€

2. Amendment of article 5 of the Articles to reflect the increase of the share capital of the Company.

III. The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) so as to raise it from its present amount of five hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 578,000.00) to eight hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 878,000.00) by acceptance of a contribution in cash and issuance of twelve thousand (12,000) new shares to the Subscriber, each share with a nominal value of twenty five Euro (€25).

Thereupon, Nikko Asset Management Co., Ltd., represented as stated hereabove, declares to subscribe for twelve thousand (12,000) new shares in registered form, with a nominal value of twenty five Euro (€25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00).

The amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) is as now available to the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The issued capital is set at eight hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 878,000.00), consisting of thirty-five thousand one hundred and twenty (35,120) registered shares with a par value of twenty five Euro (€25) fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the person, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu, Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, résidant à Luxembourg, en tant que mandataire de Nikko Asset Management Co., Ltd., une société constituée et existant sous le droit japonais, ayant son siège social à Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo, 107-6242, Japon, étant l'unique actionnaire de Nikko Asset Management Luxembourg S.A., (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 268 du 28 février 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 371 du 19 février 2009.

Le comparant a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient l'intégralité des vingt-trois mille cent vingt (23.120) actions en émission de la Société, les résolutions pouvant valablement être adoptées sur les points à l'ordre du jour.

II. L'agenda est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social émis de la Société de trois cent mille euros (€ 300.000,00) de sorte à le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-huit mille euros (€ 578.000,00) à huit cent soixante-dix-huit mille euros (€ 878.000,00) par l'acceptation de l'apport en espèces (l'"Apport") par le souscripteur désigné ci-dessous (le "Souscripteur"), souscription des nouvelles actions émises par le Souscripteur tel que désigné ci-dessous, paiement de l'Apport et émission de douze mille (12.000) nouvelles actions au Souscripteur, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25).

Souscripteur	Valeur de l'Apport	Nombre des actions souscrites	Prix de souscription des actions
Nikko Asset Management Co., Ltd.	300.000 €	12.000	25 €
Total	300.000 €	12.000	25 €

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

III. Les résolutions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trois cent mille euros (€ 300.000,00) de sorte à le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-huit mille euros (€ 578.000,00) à huit cent soixante-dix-huit mille euros (€ 878.000,00), par l'acceptation de l'Apport par le Souscripteur en contrepartie de l'émission douze mille (12.000) actions au profit du Souscripteur, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25).

En conséquence, Nikko Asset Management Co., Ltd., représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille (12.000) nouvelles actions nominatives, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèce d'un montant de trois cent mille euros (€ 300.000,00).

La somme de trois cent mille euros (€ 300.000,00) est dés-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"Le capital émis est fixé à huit cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 878.000,00), représenté par trente-cinq mille cent vingt (35.120) actions nominatives avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) entièrement libérées en espèces, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 2.000,-

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'assemblée est dès lors close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ROSSIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7220. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010039225/118.

(100038531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. März 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010037850/14.

(100036900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 23 février 2010

Monsieur INGRASSIA Paolo est gérant de catégorie A, au régime de signature statutaire.

Monsieur CERMINARA Gabriele est gérant de catégorie C, au régime de signature statutaire.

Monsieur AGRATI Eugenio, 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, est gérant de catégorie B au régime de signature statutaire.

Monsieur ROSSI Jacopo est gérant de catégorie B au régime de signature statutaire.

Pour extrait sincère et conforme
REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 S.A.R.L.
Eugenio AGRATI
Gérant de Société

Référence de publication: 2010038137/18.

(100037046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Bircat Yaacov S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 107.114.

—
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010037870/13.

(100036965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises:

1/ par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2010 que:

- La démission de Mr Saïd Zidat de son poste d'administrateur de classe B avec effet au 1^{er} Janvier 2010 est acceptée
- Mr Bernardo Turner González, business entrepreneur, né le 1^{er} Octobre 1980 à Monterrey (Mexique), résidant à Manuel Ordonez 601, Col. Centro, Santa Catarina, NL MEXICO, CP 66350 est nommé administrateur de classe B avec effet au 1^{er} janvier 2010,

Le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Fernando Turner Dávila, administrateur de classe A;
- Mr Carlos Enrique Turner González, administrateur de classe A;
- Mr José de Nigris Felan, administrateur de classe A;
- Mr Bernardo Turner González, administrateur de classe B.

2/ par l'ensemble des administrateurs de la Société en date du 25 janvier 2010 que:

- Mr Saïd Zidat, Engineering Manager, né le 30 Décembre 1962 à Bou Mahni Ain Zaouia, Algerie, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est vu délégué la gestion journalière de la société Katcon Global S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010038628/27.

(100037822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Beil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 12, op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 99.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010037871/14.

(100037507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l.)

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 February 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119926, incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2033 on 30 October 2006 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.

4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l." into "BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** "There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2010.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119926, constituée suivant un acte de Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2033 le 30 octobre 2006 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l."
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l." en "BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BGP Retail Portfolio 5 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10040. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039216/113.

(100038931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

**Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Alysa Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037872/11.

(100037341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037875/13.

(100036988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.808.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February;

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Groupe Cirque du Soleil Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address at 8400, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6, Canada,

Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Naga Luxembourg".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also take part in any activities of production of spectacles and/or tours including the management, the administration, the organization and the coordination of the human means, the financial means, the technical means and the artistic means and/or of presentation of spectacles and/or tours including the sale of tickets, reception of the spectators, and the security of the spectacles, and also all additional, connected or complementary activities, such as, without limitation, the sale of merchandising items and of food and beverage.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

All the shares are in bearer or registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares and redemption of shares. The shares are freely transferable.

The Company may redeem its own shares in accordance with the Law and in accordance with the following conditions:

The redemption price shall be the higher of (a) the nominal value of each share, or (b) the value of the entitlement of each share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is the higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available.

The redemption must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

Section III - Directors

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors consisting of at least three directors, with at least half of them being Luxembourg resident. The directors will be of two types, namely type A and type B.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director, who shall be Luxembourg resident, exercising the powers of a board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. A director shall be appointed for a period of a maximum of six years, renewable without limit, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the director or directors shall be determined in the same manner.

If there is a vacancy in the board of directors, then the remaining directors may co-opt another director in accordance with the Law until the next meeting of shareholders.

A director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

However, any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg only, and at least two meetings shall be held by calendar year.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in Luxembourg in person or by alternate not less than one type A director and one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by one director.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a director of the Company.

To the maximum extent permitted by law, no director will be held liable for claims, debts, legal proceedings, fines, taxes, expenses damages and costs (including those of accountants, lawyers or other advisors) incurred by the director on the basis of the present, past or future acts or omissions of the director, except in case of negligence or dereliction of duty by the director.

To the maximum extent permitted by law, each director will be held harmless against any future claims of any nature whatsoever, exercised by third parties and/or the Company for damages incurred as a result of the performance of the duties in relation with his mandate except where such claims result from the gross negligence or wilful misconduct of the director. Any indemnity granted to the director shall include, but shall not be limited to, all damages, losses, taxes, fines, costs, expenses and reasonably legal fees, and interest thereon, that the director may at any time, directly or indirectly, incur in connection with such claim.

Section IV - Shareholders

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing that by the statutory auditor or the supervisory board if any; or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting, shall be sent to each registered shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken at the majority of votes cast, by shareholder(s) present or represented and entitled to cast a vote.

However general meetings of shareholders convened to amend the Articles (extraordinary general meetings) validly decide only where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted at the first or second meeting by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1 and ends on December 31.

Art. 17. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the shareholders for approval.

Art. 18. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above, the board of directors may decide, in accordance with the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Section VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken at the same majority as is required for the amendments of the Articles.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholder or shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 50,000 (fifty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Groupe Cirque du Soleil Inc. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Tamas Horvath, born on November 5, 1977, in Pecs, Hungary, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

is appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016, and

Robert Blain, born on September 7, 1956, in Montreal, Canada, residing at 7201 rue des Géraniums, Saint-Hubert, Québec, Canada, J3Y 8Y1;

Kees van Ravenhorst, born on July 20, 1950, in Woudenberg, the Netherlands and residing at Eerelmanstraat 10, 2102AB Heemstede, The Netherlands; and

Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France and residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

are appointed as type B directors until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by powers of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Groupe Cirque du Soleil Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 8400, 2^e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6, Canada,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Naga Luxembourg».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également prendre part à toutes les activités de production de spectacles et/ou de tournées en ce compris la gestion, l'administration, l'organisation et la coordination des moyens humains, financiers, techniques et artistiques, et/ou la diffusion de spectacles et/ou de tournées en ce compris la vente de billets d'entrée, l'accueil du public et la sécurité des spectacles, ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires telles que, de manière non-exhaustive, la vente de produits dérivés, de nourriture et de boissons.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre de actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert des actions et rachat des actions. Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

Le prix de rachat est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque action, ou, (b) la valeur du droit de chaque action à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles.

Le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administrateurs

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs dont la moitié au moins doit être résidents luxembourgeois. Les administrateurs seront de deux types, nommément type A et type B

Par exception à la clause ci-dessus si la Société a un d'actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui doit être résident luxembourgeois et exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour justes motifs ou sans motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Toutefois, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues exclusivement au Grand-Duché de Luxembourg, et il doit être tenu un minimum de deux réunions par année calendaire.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents à Luxembourg en personne ou représentés au moins un administrateur de type A et un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réuni par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par un administrateur.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Dans la mesure la plus large permise par la loi, aucun administrateur n'est tenu responsable des réclamations, dettes, procédures judiciaires, amendes, taxes, impôts, dépenses, indemnités et coûts (incluant ceux des comptables, avocats et autres conseils) supportés par l'administrateur sur la base de toute action ou omission présente, passée ou future de l'administrateur, sauf en cas de négligence ou manquement à ses devoirs par l'administrateur.

Dans la mesure la plus large permise par la loi, chaque administrateur est tenu indemne de toutes réclamations futures, de quelque nature que ce soit, faite par des tiers et/ou la Société pour un préjudice qui serait subi en raison de l'exercice par l'administrateur de ses fonctions d'administrateur, sauf si un tel préjudice résulte d'une faute grave ou intentionnelle de l'administrateur. Toute indemnité versée à l'administrateur doit inclure, mais ne doit pas être limitée à, toute indemnité, perte, taxe et impôt, amende, coût et dépense et honoraire raisonnable, et les intérêts y attachés, que l'administrateur pourrait, à tout moment, supporter en raison de cette réclamation.

Titre IV - Actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il en existe un, à défaut, elles sont convoquées par les actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par les actionnaires présents ou représentés disposant d'un droit de vote.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de cinquante pourcent du capital social de la Société est représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à tous les actionnaires pour approbation.

Art. 18. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Acompte sur dividendes. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Disposition transitoire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 50.000 (cinquante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Groupe Cirque du Soleil Inc. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

39445

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977, à Pecs, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

est nommé administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016;

Robert Blain, né le 7 septembre 1956, à Montréal, Canada, résidant à 7201, rue des Géraniums, Saint Hubert, Québec, Canada;

Kees van Ravenhorst, né le 20 juillet 1950, à Woudenberg, Pays-Bas, résidant à Eerelmanstraat 10, 2102AB Heemstede, Pays-Bas; et

Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, résidant à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

sont nommés administrateurs de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2016.

2. Le siège social de la Société est établi à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2010, Relation: LAC/2010/9316. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038353/462.

(100037776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Sagra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.841.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Armand SAGRILLO, dirigeant de société, né à Dudelange, le 28 février 1967, demeurant à F-57570 Gandren, 49B, rue de la Chapelle (France),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SAGRA.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, ainsi que toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Alzingen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Armand SAGRILLO, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Armand SAGRILLO, dirigeant de société, né à Dudelange, le 28 février 1967, demeurant à F-57570 Gandren, 49B, rue de la Chapelle (France).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/777. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010039155/119.

(100038317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

BGM Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.842.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mars.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CALISTO S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 108707, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 108.707,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tous travaux d'édition et de communication dans le domaine de la presse écrite, télévisuelle et télématique.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "BGM EDITIONS S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente sept mille euros (€ 37.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de trente-sept euros (€ 37,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associée unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associée (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par CALISTO S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente sept mille euros (€ 37.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300,-(mille trois cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Abraham ZGUIDA, attaché commercial, né le 28 mars 1970 à Hayange (France), demeurant 17 Grand'rue à F57480 SIERCK-LES-BAINS, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11439. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039182/117.

(100038348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

TSM International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.113.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1) Monsieur Antonio BORDON, gérant de société, né à Hayange (France), le 15 novembre 1967, demeurant 25, Clos Sainte Geneviève, F-57240 KNUTANGE (France);

ici représenté par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Knutange (France), le 18 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Madame Gisèle CATALANO, mère au foyer, née à Hayange (France), le 06 mars 1971, demeurant 25, Clos Sainte Geneviève, F-57240 KNUTANGE (France);

ici représentée par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Knutange (France), le 18 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

3.- Monsieur Saïd AGOUMIMELCHA, gérant de société, né à Isserville Les Isers (Algérie), demeurant 503 rue Louis Jost, F-57175 GANDRANGE (France),

ici représenté par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gandrange (France), le 20 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

4.- Madame Patricia Marie FRIZZA, vendeuse, née à Sérémange-Erzange (France), le 05 août 1962, demeurant 503 rue Louis Jost, F-57175 GANDRANGE (France),

ici représentée par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gandrange (France), le 20 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations des parties comparantes.

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009, l'associé Monsieur Antonio BORDON, prénommé, a cédé à Madame Gisèle CATALANO, prénommée, vingt-sept (27) parts sociales sur un total de cent (100) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, de la société "TSM INTERNATIONAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social actuel au 28 Dernier Sol, L-2453 Luxembourg.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 1^{er} décembre 2009, signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que suivant un deuxième acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu également à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009, l'autre associé Monsieur Saïd AGOUMIMELCHA, prénommé, a cédé à Madame Patricia Marie FRIZZA, prénommée, vingt-cinq (25) parts sociales sur un total de cent (100) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, de la société "TSM INTERNATIONAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social actuel au 28 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 1^{er} décembre 2009, signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

3.- Que la société "TSM INTERNATIONAL S.à r.l." (la "Société") prédésignée, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2170 du 02 octobre 2007, page 104156 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131 113.

4.- Que le capital social de la prédite société s'élève encore à l'heure actuelle à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues après lesdites cessions de parts sociales sous seing privé par:

- (i) Monsieur Antonio BORDON, prénommé, à raison de vingt-quatre (24) parts sociales;
 - (ii) Madame Gisèle CATALANO, prénommée, à raison de vingt-sept (27) parts sociales;
 - (iii) Monsieur Saïd AGOUMIMELCHA, prénommé, à raison de vingt-quatre (24) parts sociales et
 - (iv) Madame Patricia Marie FRIZZA, prénommée, à raison de vingt-cinq (25) parts sociales,
- les quatre agissant dès lors en leur qualité de seuls associés de la Société.

Assemblée générale

Ceci exposé les quatre associés préqualifiés, représentés comme il est précisé ci-avant, se sont réunis ensuite en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, par leur représentant prénommé, décident d'accepter les prédites cessions de parts sociales faites sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2009 et déclarent accepter au nom et pour compte de la Société, les prédites cessions de parts sociales et la considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Ensuite les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg à Weiler-la-Tour et de fixer sa nouvelle adresse au 5 route de Thionville, L-5771 Weiler-la-Tour.

Troisième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, les associés décident de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. "Le siège social est établi dans la commune de Weiler-la-Tour, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes prénommées a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 février 2010. Relation: EAC/2010/1407. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039208/102.

(100038705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Servus Group HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.588.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of March,
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2010,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Servus Group HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 26 February 2010, not yet published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.588 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) day of October of each year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

2 To amend article 25 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of financial year of the Company.

3 To acknowledge that the first financial year of the Company will end on the thirtieth (30th) day of September 2010.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) day of October of each year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Third resolution

The Shareholder acknowledged that the first financial year of the Company will end on the thirtieth (30th) day of September 2010.

39453

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mars,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 143.926 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 4 mars 2010,

la prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Servus Group HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 26 février 2010, pas encore publié, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.588 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le premier (1^{er}) jour d'octobre de chaque année et qu'elle se termine le trentième (30^{ème}) jour de septembre de l'année suivante.

2 Modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

3 Reconnaître que le premier exercice social de la Société s'achèvera le trentième (30^{ème}) jour de septembre 2010.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le premier (1^{er}) jour d'octobre de chaque année et qu'elle se termine le trentième (30^{ème}) jour de septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 mars 2010. Relation: RED/2010/301. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039214/101.

(100038586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037878/13.

(100037110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Giais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2007.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010037877/13.

(100036974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010037876/13.

(100036983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gapy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.574.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038870/9.

(100038257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

TM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 145.426.

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TM GROUP S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145426, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 14 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael TULAC, employé privé, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Felipe MARTINS DE ALMEIDA BORGES, ouvrier, demeurant à Weiler-la-Tour.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" Art. 4.

A) La société a pour objet l'entreprise de construction, de charpente et d'électricité.

B) La société a en outre pour objet:

- l'activité d'une agence commerciale à l'exclusion de toute vente en gros et en détail;
- l'activité d'auxiliaire de transport aérien; et
- l'organisation de manifestations événementielles.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques, mobilières, immobilières, civiles, commerciales industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger."

3. Révocation des sociétés "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A." et "CAPITAL ONE S.A." de leurs fonctions d'administrateurs, avec décharge;

4. Acceptation de la démission de Monsieur Raul DE ALMEIDA BORGES de sa fonction d'administrateur-délégué, avec décharge, et confirmation de son mandat d'administrateur;

5. Nomination de Monsieur Michael TULAC, administrateur de société, né à Luxembourg, le 9 novembre 1974, demeurant à L-8011 Strassen, 393, route d'Arlon, et de Monsieur Rogerio Alexandre DE JESUS GONCALVES PEREIRA, artisan, né à Porto Alexandre Angola, le 16 avril 1961, demeurant à L-4735 Pétange, 82, rue Jean-Baptiste Gillardin, aux fonctions d'administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats;

6. Fixation du pouvoir de signature des administrateurs et de l'administrateur-délégué;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

39456

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2 (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée révoque les sociétés "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A." et "CAPITAL ONE S.A." de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Raul DE ALMEIDA BORGES de sa fonction d'administrateur-délégué, lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour et confirme son mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Messieurs Michael TULAC et Rogerio Alexandre DE JESUS GONCALVES PEREIRA, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des administrateurs et de l'administrateur-délégué comme suit:

- Pour les opérations et activités rentrant dans le champ d'activité de la construction, charpente et électricité (point A de l'objet social), la société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, et d'un autre administrateur.
- Pour toutes autres opérations et obligations engageant la société et n'ayant pas trait aux activités mentionnées sous (A) de l'objet social, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de 2 administrateurs.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ils ont décidé de nommer Rogerio Alexandre DE JESUS GONCALVES PEREIRA, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société pour la branche d'activité repris sous A de l'objet social.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TULAC - MARTINS DE ALMEIDA BORGES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2010. Relation GRE/2010/690. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038546/101.

(100037964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.